



Délibération
N° 2023-029

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : ACQUISITION FONCIÈRE – REZ DE CHAUSSÉE ET TERRASSE SUR LA PARCELLE C999 À
SAN MARTINO

Date de la convocation : le 30 juin 2023

SEANCE DU 05 JUILLET 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le CINQ JUILLET à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement sur la place de l'église de San Martino village, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles.

Absents :

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, Mme LORENZI Thérèse, PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,
M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme FILIPPI Augusta,
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 14	Absents : 5	Représentés : 4
--------------------------------------------------------------	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Madame la Présidente informe le Conseil Municipal que cette parcelle C999 est accolée à l'ensemble « U San Martinu ». Elle comprenait une ancienne épicerie. Pour constituer un ensemble plus homogène au rez-de-chaussée, il conviendrait d'acquérir le rez-de-chaussée de cette parcelle constitué de 2 pièces d'une surface totale de 40m², et d'une partie de la terrasse intérieure d'une superficie d'environ 30 m². Cette acquisition permettra d'accroître les possibilités d'aménagement au RDC de l'ensemble « U San Martinu ».

Le propriétaire, M.CECCHINI, a fait une proposition à la Commune d'un montant de 100 000 €. Avec les frais de notaires, le montant de l'opération est estimé à 110 000 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20230705-0422023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023



Pour financer cette acquisition foncière, il est rappelé que la Commune bénéficie d'une subvention à hauteur de 180 000 euros sur la base d'un programme d'acquisitions à hauteur de 450 000 euros. Cette subvention avait pris son origine dans l'ancien contrat d'agglomération (ex Conseil Général de Haute-Corse), et a été réaffectée par la Collectivité de Corse en 2022. Elle est inscrite au budget 2023 en recette d'investissement sur l'opération 1401. Dans le programme d'acquisitions foncières sont prévues la redynamisation de centre-bourg de Pietranera, mais également celle du village de San Martino.

Il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser les crédits inscrits sur l'opération 1401 et de solliciter l'intégration de cette opération dans le dossier de subvention ayant déjà bénéficié d'une aide accordée par la Collectivité de Corse à hauteur de 40% en modifiant le programme. Une aide complémentaire de 30% sera sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération de Bastia au titre du fonds de Concours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

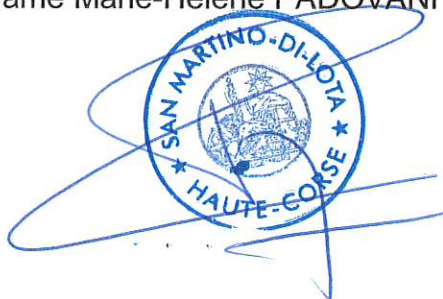
Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- Approuve le programme,
- Autorise Madame le Maire à solliciter l'aide de la Collectivité de Corse à hauteur de 40% (intégration dans le dossier en cours, autrement, nouvelle demande) et celle de la Communauté d'Agglomération de Bastia à hauteur de 30% du montant HT de l'opération
- Fixe ainsi le plan de financement

Opération : acquisition foncière – RDC et terrasse sur la parcelle C999 à San Martino	Montant HT	taux
Collectivité de Corse	44 000,00 €	40%
Communauté d'Agglomération de Bastia	33 000,00 €	30%
Commune	33 000,00 €	30%
total	110 000,00 €	100%

- Autorise Madame le Maire à signer toute pièce concernant ce dossier, à désigner un notaire et si besoin à adapter le plan de financement en sollicitant d'autres partenaires
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 - opération 1401

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20230705-0422023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023